

Je suis depuis 2001 responsable d'une Association Droit de l'Homme

Par **OUBLIE Christian**, le 10/08/2015 à 09:02

j'ai souhaité être inscrit au barreau de Bobigny dans la seine saint Denis, au vu de mes expériences professionnelles peine perdu on m'a dit non ! , c'est bizarre ?...

Par **Emillac**, le 10/08/2015 à 10:09

Bonjour,

[citation] peine perdu [s]on[/s] m'a dit non ! , c'est bizarre ?..[/citation]

Vous aviez peut-être oublié de leur dire bonjour ???

[smile31]

Votre orthographe ne leur a pas plu ???

[smile4]

Par **Alister**, le 10/08/2015 à 10:50

Bonjour,

Au-delà du bonjour absent, il aurait été bien qu'on ait un peu plus de faits pour pouvoir vous répondre... Il y a plusieurs raisons possibles à ce refus. Vous avez des diplômes en droit ? Vous voulez vous inscrire au CRFPA ou au CAPA directement via l'une des multiples passerelles ?

Je travaille aussi pour une structure associative à l'heure actuelle (d'un type tout à fait différent...), c'est pourquoi je sais que des jurisprudences contradictoires existent concernant la passerelle des juristes d'entreprise pour devenir avocat au bout de 8 ans. Simplement parce que cette passerelle ne peut être utilisée que pour une activité de juriste "en entreprise", certains juges estiment que la notion d'entreprise doit nécessairement renvoyer à une structure juridique ayant pour but principal le profit. Ce qui n'est pas, à priori, le but premier d'une association.

D'un point de vue personnel, je trouve l'argument très limité surtout quand on utilise la même notion d'entreprise au sens du droit européen pour considérer une association comme telle et

la soumettre à la législation sur les aides d'États. Avec l'influence de plus en plus grande du droit européen, il me semble fort probable que cette restriction tend à ne plus avoir de sens, si ce n'est politique.